

JURISTE d'ENTREPRISE

Missions :

Le juriste d'entreprise exerce un rôle préventif auprès des entreprises pour éviter qu'elles encourent des risques juridiques. Il veille à ce que l'entreprise se développe dans le strict respect du droit. Dans cette optique, le juriste d'entreprise a pour missions de :

- Veiller à l'application de la loi auprès de tous les services de l'entreprise : production, ressources humaines, etc.
- Défendre les intérêts d'une entreprise en cas de contentieux
- Veiller à l'application du droit des entreprises
- Conseiller sur les questions de droit
- Intervenir en cas de litige

Personnalité/Qualité :

Rigoureux, réactif, précis, impartial dans ses jugements et évaluations.

Compétences :

- solides connaissances en droit des affaires
- sens de la communication et du contact
- esprit de synthèse et d'analyse
- bon niveau en anglais (pour les sociétés internationales)

Evolution professionnelle :

Un juriste d'entreprise peut évoluer par promotion interne au sein de la structure qui l'emploie. Après quelques années d'expérience, il pourra accéder à des postes avec de plus grandes responsabilités comme chef de service ou attaché à la direction générale.